

ACCIDENT

survenu au planeur immatriculé D-1179

Evénement :	abordage en vol avec un deltaplane.
Causes identifiées :	évolution dans une zone habituellement fréquentée par des deltaplanes, non détection de l'aéronef abordé.

Conséquences et dommages : -planeur : bord d'attaque et intrados de l'aile gauche légèrement endommagés.
-deltaplane : détruit

Aéronefs : -planeur Rolladen Schneider LS 6 C.
-deltaplane Aile Tecma F1 Tempo.

Date et heure : jeudi 18 juillet 2002 à 13 h 35.

Exploitant : club.

Lieu : Laragne-Montéglin (05), Montagne de Châbre.

Nature du vol : entraînement.

Personnes à bord : -planeur : pilote.
-deltaplane : pilote.

Titres et expérience : pilote, 59 ans, licence de pilote de planeur de 1986 délivré par l'Allemagne, 940 heures de vol dont 80 sur type et 17 heures dans les trois mois précédents.

Conditions météorologiques : évaluées sur le site de l'accident : vent 330° / 10kt, CAVOK.

Circonstances

Après avoir décollé vers 13 heures de l'aérodrome de Serres, le pilote du planeur D 1179 rejoint trois autres planeurs pour participer à une séance de perfectionnement au vol de pente. Le vol doit se dérouler dans la région de la Montagne de Châbre, à une dizaine de kilomètres dans le sud-ouest de Serres. Le pilote se place en deuxième position, derrière le planeur de l'instructeur. Les quatre planeurs se dirigent ensuite en colonne vers la zone d'entraînement. En abordant la zone, à 1200 mètres d'altitude, les quatre planeurs s'installent en vol de pente le long du flanc nord de la Montagne de Châbre. Ils contournent une zone de décollage de deltaplanes, puis exploitent une ascendance thermique en spiralant. A environ 1800 mètres, l'instructeur aperçoit un deltaplane à l'intérieur de la même ascendance et évoluant dans le même sens que les planeurs et légèrement plus bas. Aussitôt, il signale la présence de ce deltaplane aux trois autres pilotes. A cet instant, il constate la présence d'autres deltaplanes au-dessus de son planeur. Il décide alors de quitter la zone avec les trois planeurs. Alors qu'il est encore en virage par la gauche dans l'ascendance, le deuxième planeur accroche avec son aile gauche le mat central supérieur du deltaplane signalé par l'instructeur. Le deltaplane se disloque aussitôt. Son pilote parvient difficilement à s'en extraire et utilise son parachute de secours et atterrit. Le pilote du planeur atterrit sur l'aérodrome de Serres sans problème. *(suite page suivante)*

Le pilote du planeur a expliqué qu'il n'a pas vu le deltaplane.

Le site se trouve dans un espace aérien de classe G. Les pilotes évoluant dans cet espace sont soumis aux règles de l'air et aux règles de vol à vue (voir et éviter).

Les vallées de la Durance et de la Buech sont entourées de reliefs où l'aérologie est particulièrement favorable au vol à voile et au vol libre. Plusieurs clubs ou centres d'instruction y sont installés et pratiquent leurs activités tout au long de l'année sur de nombreux sites. Les sites utilisés par les libéristes sont connus des vélivoles. Des compétitions de vol libre y sont organisées périodiquement. Elles font l'objet d'une démarche des organisateurs auprès de la préfecture du département qui donne son accord après avoir recueilli l'avis technique du district aéronautique.

Le site de La Montagne de Châbre fait l'objet d'un accord entre la commune de Laragne-Montéglin, l'Office National des Forêts, le Ministère de la Jeunesse et des Sports et la Fédération Française de Vol Libre. Cet accord autorise les libéristes à accéder à des sites aménagés à partir desquels il peuvent décoller et pratiquer le vol libre.

L'implantation et l'activité de ces sites ne font pas l'objet d'une information de la part des services de l'Aviation Civile.

Un contact préalable entre les utilisateurs d'un même espace aérien de ce type pourrait diminuer le nombre d'abordages.

Le BEA a publié en 2001 une étude sur les abordages.